

# **SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

## **BUDGET PRINCIPAL**

### ***RECETTES DE FONCTIONNEMENT***

- Le prévisionnel concernant les produits du domaine demeure stable par rapport à 2020, l'exercice étant impacté par la crise sanitaire.
- Les mises à disposition de services à la Communauté de communes sont modifiées notamment compte tenu de la restructuration de la direction « Ressources Humaines / Affaires Financières » de la Ville. Celles au profit de la Chaufferie bois restent stables.
- Le montant des dotations, subventions et participations a été estimé, comme en 2020, de manière très prudentielle car la baisse des dotations de l'Etat se poursuit.
- Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers des immeubles ainsi que les redevances versées par les concessionnaires.
- Le remboursement par l'Etat des contrats aidés en cours et la participation de la DRAC pour financer le recollement du musée viennent diminuer la charge salariale.

### ***DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT***

Malgré le contexte sanitaire dégradé et les surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire, une diminution des dépenses de fonctionnement est prévue par rapport au BP 2020, y compris sur les charges à caractère général.

En parallèle, les dépenses liées à des obligations réglementaires, des obligations de normes et de sécurité demeurent à hauteur d'environ 100 000 € annuels (contrôle des jeux, analyses bactériologies pour lutter contre la légionellose, suivi des carnets sanitaires dans les bâtiments, contrôle électrique annuel des bâtiments, des extincteurs, des portes sectorielles, des ascenseurs, installation de chauffage, des alarmes incendies, matériels de levage etc...).

➤ Les prévisions tiennent compte d'une stabilité des coûts de l'électricité et du gaz pour les bâtiments rattachés au marché régional d'électricité et de gaz du SICECO. Elles intègrent également le tarif de chaleur de la chaufferie bois,

➤ Le programme de point à temps, réfection de trottoirs, petite réfection de voirie, marquage de la voirie est maintenu,

- Les travaux d'entretien confiés à des entreprises, notamment en vue d'assurer le fauchage et le débroussaillage historiquement réalisés par le service commun « entretien » de la Communauté de communes qui s'est arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont maintenus.
- Le budget des animations a été étudié dans l'hypothèse d'une reprise prévisionnelle d'une partie des activités.
- Le financement nécessaire à la finalisation de formations spécifiques à des logiciels, à la continuité du processus de dématérialisation et de sécurisation des sites a été inscrit à hauteur de 50 000 €.
- Les charges de personnel sont en légère augmentation par rapport à l'atterrissage de 2020 et incluent notamment :
  - un Glissement-Vieillesse-Technicité de 2 % comprenant les avancements, l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, l'avancement d'échelon au cadencement moyen (plus de mini/max).
  - la restructuration de la direction « Ressources Humaines / Affaires financières »,
  - la restructuration des services dans le cadre de départs (Retraites / Mutations...) n'incluant pas un remplacement systématique,
  - la prime de précarité (10%) concernant les agents contractuels de la fonction publique en fin de Contrat à Durée Déterminée,
- Les autres charges de gestion courante comprennent la subvention d'équilibre du budget location de salles afin de compenser le déficit prévisionnel de fonctionnement, les subventions aux associations (180 000 €) et au CCAS (85 000 €). Elles intègrent également les frais de transports intra-muros, dont l'ensemble du circuit est délégué au Conseil Général depuis la rentrée de septembre 2013, en augmentation dans les mêmes proportions que le tarif de la carte de transport voté par le Conseil Général. Elles retracent aussi la participation de la Ville au service d'incendie du département pour un montant de 110 000 €.
- Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle et à venir.
- Les charges exceptionnelles incluent les subventions exceptionnelles accordées aux associations pour des manifestations spécifiques (20 000 €).
- Les amortissements de nos équipements (1 030 000 €).

## ***RECETTES D'INVESTISSEMENT***

- Les dotations comprennent le FCTVA sur les investissements 2020 estimé à 205 000 €, la taxe d'aménagement à 33 000 €,
- Budget Chaufferie Bois : remboursement de la dotation initiale (7 000 €),
- Subventions d'équipement prévisionnelles sur l'ensemble des programmes engagés estimées à 649 500 €,
- Les amortissements : 1 030 000 €.

## ***DÉPENSES D'INVESTISSEMENT***

- Le remboursement du capital de la dette actuelle établi à 595 000 €.
- Les investissements, à hauteur de 2 139 615 €, comprennent, pour les plus significatifs :
  - 500 000 € : fonds de concours de l'école de musique intercommunale,
  - 420 000 € : requalification de la rue du Tribourg et de la rue Sainte Anne,
  - 275 000 € : entretien des bâtiments et du patrimoine,
  - 150 000 € : voie cyclable – Giratoire de Cîteaux et pont SNCF,
  - 130 000 € : requalification du Jardin de l'Arquebuse,
  - 103 000 € : étude opérationnelle et requalification du quai Fleury,
  - 80 000 € : aménagement de la rue de l'Aérodrome,
  - 70 000 € : les travaux d'accessibilité des bâtiments suivant l'AD'AP,
  - 50 000 € : matériels informatiques (Téléphonie, Sécurisation...),
  - 20 000 € : la reprise de concessions des cimetières,

## **LE FINANCEMENT DU SOLDE D'INVESTISSEMENT**

Il sera assuré par un emprunt à hauteur de 585 000 € afin de profiter des taux d'intérêts encore bas et en vue de ne pas alourdir la dette. Une réflexion est menée sur le prélèvement sur le fonds de roulement ainsi que sur la renégociation de la dette afin de conserver des capacités pour le financement des investissements futurs.

## **BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

Cet équipement reste soumis aux aléas météorologiques, des températures hivernales trop clémentes ayant un impact sur la consommation en bois et en gaz.

Globalement, l'équipement est performant et fiable mais nécessite une surveillance importante.

En 2021, l'optimisation de cette installation se poursuit.

Une étude thermique menée avec le SICECO permettra d'en analyser tous les paramètres.

Le remplacement de certaines pièces d'usure est cependant à prévoir.

## **BUDGET LOTISSEMENT « LE BAS DE TORTEREAU »**

Cette zone porte sur une surface d'environ 18 ha dont 14 ha sont déjà acquis par la collectivité.

L'étude sur le développement d'un « éco-quartier » ébauchée en 2016 a été poursuivie.

Les acquisitions et échanges fonciers sont quasiment finalisés.

Un prestataire a mandaté un géomètre pour effectuer le bornage et la division de la parcelle AS 128.

Après consultation, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été retenu.

La nouvelle gendarmerie devrait voir le jour en 2023 ; le futur lotissement pourrait alors être envisagé.

## **BUDGET LOTISSEMENT « VANARET »**

Le lotissement a fait l'objet d'un permis d'aménager en date du 5 juin 2020.

Il comprend :

- Le lot « A » d'une surface de 4 071 m<sup>2</sup> appelé à recevoir la partie « logements collectifs » confiée à un aménageur : AMETIS. Le projet se compose de 3 bâtiments comprenant au total 31 logements.
- Le lot « B » d'une surface de 9 942 m<sup>2</sup> divisé en 15 lots ouverts à la construction individuelle. Tous ont trouvé acquéreur. La majorité des permis de construire est délivrée à ce jour. Les premières constructions ont débuté.